

APRIL s'engage plus fortement auprès des Professionnels et lance une nouvelle offre de complémentaire santé, Santé PRO Solution

Malgré la transition des travailleurs non-salariés (TNS) vers le régime général de la Sécurité Sociale, qui aurait pu simplifier leurs démarches et leur accès à l'information, il reste complexe pour ces professionnels indépendants d'être sûrs d'être bien couverts en cas de problème de santé. Or, si le risque survient, c'est l'existence de leur entreprise qui peut être en jeu. Partenaire de référence des Professionnels et de leurs courtiers depuis plus de 30 ans, APRIL Santé Prévoyance, filiale du groupe APRIL, réaffirme son engagement à leur service et lance aujourd'hui Santé PRO Solution, une complémentaire santé qui propose cinq niveaux de garanties couvrant 100 % des besoins des TNS et de leurs familles.

Une solution modulable pour s'adapter aux besoins de chaque TNS

Parce qu'un artisan, un commerçant ou encore un consultant informatique n'a pas les mêmes problématiques en matière de santé, l'offre Santé PRO Solution est modulable avec **cinq formules ajustant les niveaux de garantie sur les postes Soins Courants, Hospitalisation, Aides auditives, Dentaire, Optique, Confort et Prévention.**

Le professionnel indépendant peut ainsi bénéficier de la formule qui est la plus adaptée, en fonction de ses besoins et de ceux de sa famille. Il est également possible de compléter le contrat responsable Santé PRO Solution avec une offre de surcomplémentaire non responsable pour renforcer les garanties.

« Les professionnels indépendants ne sont pas des experts en assurance, et ils ont besoin d'être accompagnés pour choisir la couverture santé la plus adaptée. C'est la raison pour laquelle nous proposons Santé PRO Solution exclusivement via notre réseau de courtiers partenaires : qui mieux qu'eux, en tant que professionnels, peut réaliser l'analyse fine, tenant compte des besoins, du contexte professionnel, de l'activité et de ses risques, nécessaire à la bonne couverture du professionnel indépendant ? » précise Christian Belval, Directeur du Développement d'APRIL.

Que les courtiers travaillent régulièrement avec des TNS ou que cette activité soit plus occasionnelle, ils pourront facilement prendre en main cette solution grâce à ses cinq formules packagées aux tarifs compétitifs.

Santé PRO Solution est éligible au dispositif Loi Madelin, qui permet aux TNS de déduire fiscalement de leurs revenus imposables¹ les cotisations d'assurance relatives à la protection sociale facultative (prévoyance complémentaire et complémentaire santé).

¹ Sous conditions

CONTACTS PRESSE INSIGN

Baptiste Romeuf
06 63 80 87 54
baptiste.romeuf@insign.fr



Un engagement de plus de 30 ans au service des Pros

Une gamme complète en Santé et en Prévoyance, avec des garanties très couvrantes

Santé PRO Solution vient compléter une large gamme de solutions à destination des Pros :

- En prévoyance, avec trois contrats, des garanties très couvrantes – incluant la couverture des pathologies liées au dos, du suivi psychologique ou encore de mi-temps thérapeutiques - des indemnités forfaitaires ou semi-forfaitaires ;
- En santé, avec des offres qui couvrent désormais 100 % des besoins, éligibles Loi Madelin, et la possibilité de pouvoir renforcer les garanties via une offre surcomplémentaire.

Une sélection médicale assumée pour des portefeuilles équilibrés

Lancé en 2018, le Parcours Online Prévoyance est un outil de sélection digitalisé, qui fluidifie les démarches de souscription d'un contrat de prévoyance professionnelle pour les dirigeants de TPE et TNS. 18 mois après, 94 % des clients TPE / TNS expriment leur satisfaction et cela démontre que ce parcours améliore significativement l'expérience courtiers et assurés. Il permet d'obtenir une décision immédiate dans 9 cas sur 10, en 10 minutes seulement. « *L'adéquation de nos solutions aux besoins des Pros, assortie à une sélection médicale efficace et fluide, nous permettent à la fois d'offrir une solution assurantielle simple et durable à nos clients, et de sécuriser nos partenariats avec nos assureurs porteurs de risques* » précise Roger Mainguy, Directeur général du pôle Assurances de personnes du groupe APRIL. Ainsi, le maintien de la sélection médicale a permis à APRIL de ne pratiquer aucune revalorisation tarifaire sur 75 % de ses offres en 2019.

A propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 22 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Plus de 3 000 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance autour de cinq marchés d'expertise (emprunteur, santé internationale, Pros/TPE, santé et prévoyance locales, dommage de niches) pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE INSIGN

Baptiste Romeuf
06 63 80 87 54
baptiste.romeuf@insign.fr

